

# Présentation RGPD - 7 mai 2018

Propos introductifs de M. Gilles TONELLI

Mesdames et Messieurs, Bonjour,

Je suis très heureux ce matin de vous accueillir pour évoquer ensemble un sujet d'actualité et d'importance qui est celui de l'évolution des règles en matière de protection des données à caractère personnel.

Je tiens également à saluer la présence parmi nous de M. Guy MAGNAN, président de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives.

En effet, un nouveau règlement européen s'applique à compter du 25 mai prochain dans toute l'Union Européenne. Il va modifier en profondeur les règles applicables de protection des données tant pour les personnes que pour les entreprises.

Comme tous les pays tiers à l'Union, Monaco verra certaines de ses entreprises être inévitablement confrontées à l'application de ces nouvelles règles.

Il était donc à la fois naturel, de son devoir et de son intérêt que l'Administration sensibilise les acteurs économiques de la Principauté sur les nouveaux enjeux de cette réglementation.

Ils vous seront présentés dans un instant Me Alain Bensoussan, spécialiste internationalement reconnu du droit des technologies avancées.

Comme vous le savez, la Principauté a introduit depuis 1993 des règles de protection des données dans son droit interne qui ont été complétées et renforcées en 2008 dans la perspective d'une reconnaissance de son niveau de protection par la Commission européenne.

Il est en effet indispensable pour bon nombre d'activités économiques à Monaco de pouvoir échanger plus facilement des données avec des entreprises européennes.

Il s'avère que la démarche engagée dans ce sens dès 2009 n'a pu aboutir malgré un avis favorable émis en 2012 par le Groupe 29, chargé d'examiner les législations des pays tiers.

## Présentation RGPD - 7 mai 2018

Propos introductifs de M. Gilles TONELLI

En effet, la Commission Européenne étant alors en train d'élaborer le nouveau règlement aujourd'hui sur la table, elle n'a pas souhaité se prononcer sur les règles déjà existantes à Monaco malgré de nombreuses relances des autorités monégasques.

L'obtention de cette reconnaissance constitue bien entendu toujours, et encore plus aujourd'hui, un enjeu majeur pour l'économie de la Principauté

Une telle reconnaissance conduirait en effet à assimiler les transferts de données vers Monaco comme un transfert intra Union européenne. Cette assimilation permettra non seulement un accès privilégié au marché unique de l'UE mais surtout d'ouvrir de nouvelles perspectives commerciales aux opérateurs de Monaco.

Dans ce contexte, la modernisation et l'adaptation de la législation monégasque aux nouvelles règles européennes constitue l'une des priorités de l'action gouvernementale et des travaux sont d'ores et déjà engagés dans ce sens.

Je passe maintenant la parole à Me Alain Bensoussan.